

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2015

Secrétaire de séance : Mme HESDIN Karine

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de :
Mme PREVOTS Christine (excusé) procuration à Mr WACHEUX.

1. Travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation thermique et fonctionnelle de la salle polyvalente. Il en présente son avancement et les difficultés rencontrés notamment la cessation d'activités de l'entreprise attributaire du lot n°3 charpente et ossature bois, obligeant la relance en urgence de ce lot et le choix d'une autre entreprise. Ce changement a provoqué du retard dans l'avancement des travaux et une augmentation du prix de ce lot de 20 876.69 € HT (1^{er} entreprise à 54 476.50 € HT ; 2^{ème} entreprise : 75 353.19 € HT). De même, afin de répondre aux normes thermiques imposées par les organismes tels que l'ADEME et FRAMEE, il a fallu modifier le projet notamment le mode de chauffage, et le type d'isolant. Cela a augmenté le coût du projet mais a permis d'obtenir des subventions complémentaires et au final une salle complètement isolée et rénovée.

Lors de l'avancement des travaux, des tests d'étanchéité seront réalisés afin de savoir s'il n'y a pas encore des soucis d'isolation et si les travaux sont correctement faits. Si les tests ne sont pas concluants, les subventions ne seront pas versées. A ce sujet, il reste un point noir, non résolu, qui pourrait nuire aux résultats des tests d'étanchéité : le plancher existant dans la salle.

Il n'y a en effet aucune isolation sous ce plancher. Monsieur le Maire expose que plusieurs spécialistes ont réfléchi et chiffré pour résoudre ce problème.

Deux solutions sont proposées : Soit isolation du plancher par le dessous, en laissant le plancher existant, sans certitude du résultat (pour un coût total de : 14 980 € HT) soit démontage du plancher, isolation et pose d'un nouveau plancher (14 500 € HT après négociation avec l'entreprise TELL'COBOIS, attributaire du lot n°3).

Quelques conseillers s'étonnent que ce problème n'ait pas été prévu initialement. Monsieur le Maire explique qu'il a pensé, à l'époque que cela n'aurait pas d'incidence sur le résultat des tests.

Après avoir délibéré, l'Assemblée valide le choix d'un nouveau plancher.

Ce projet supplémentaire sera présenté sous forme d'avenant n°1 au lot n°3 charpente ossature bois. Il est également présenté le choix du nouveau plancher (choix par la Commission d'Appel d'Offres).

Monsieur le Maire expose ensuite qu'il est temps de valider le choix de la couleur du clin afin de permettre à l'entreprise de commander son matériel.

Une palette de clin de différents coloris est présentée. Monsieur le Maire expose le choix retenu par la Commission d'Appel d'Offres : le rouge et le gris clair. Quelques conseillers se montrent réticents sur le choix de ces couleurs ainsi que sur le clin trop fragile pour mettre en façade de la salle. Monsieur le Maire explique les raisons de ce choix. Après en avoir délibéré, le clin gris clair et rouge est retenu.

Suivant les plans présentés par Monsieur le Maire, l'Assemblée lui demande s'il est possible de privilégier les briques en façade. Cela serait plus esthétique et plus durable dans le temps. Monsieur le Maire va voir si cela est possible avec le Maître d'œuvre.

Jeudi 29 janvier 2015, Monsieur le Maire a rencontré le Maître d'œuvre et celui-ci est favorable à la demande du Conseil Municipal.

2. Questions diverses

Néant, toutes les questions sont restées sur le thème des travaux de la salle polyvalente relatées ci-dessus.